Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 184f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Real Madrid s'engage pour la campagne du Conseil de l´Europe en faveur des droits de l'enfant

Madrid, 04.03.2010 – Le FC Real Madrid s'associe à travers ses joueurs à la campagne du Conseil de l'Europe qui promeut une parentalité positive et vise à éliminer les châtiments corporels infligés aux enfants.

Emilio Butragueño, Directeur des relations institutionnelles du Real Madrid, a remis aujourd'hui les signatures de soutien à la campagne des joueurs à Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, à l'occasion du Forum "Sport et éducation" Luis de Carlos, organisé par la Fondation du Real Madrid au Stade Bernabéu. Au cours de l'événement, il a exprimé le soutien du Club à l'éducation positive.

« Les châtiments corporels sont la forme de violence la plus courante infligée aux enfants et ils constituent une violation des droits de l'homme. C'est une mesure disciplinaire inefficace qui donne une impression fausse aux enfants. Des joueurs comme Raúl, Ronaldo et Kaká sont des modèles à imiter pour des millions d'enfants. Ils peuvent influencer aussi les attitudes et les comportements de millions d'adultes, c'est pourquoi leur soutien à ce type de campagnes est particulièrement important », a déclaré Maud de Boer-Buquicchio.

"Levez la main contre la fessée" est une campagne du Conseil de l'Europe qui vise à éliminer les châtiments corporels infligés aux enfants en modifiant la législation, à promouvoir la parentalité positive et à sensibiliser aux droits de l'enfant. Elle fait partie du programme du Conseil de l'Europe «*Construire une Europe pour et avec les enfants*».

Site web de la campagne

Note aux rédactions

A ce jour, vingt pays européens, y compris l'Espagne, ont complètement banni les châtiments corporels infligés aux enfants. Le premier Etat à l'avoir fait était la Suède en 1979.

L'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, le Luxembourg, la Moldova, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, l'Espagne, la Suède et l'Ukraine disposent de lois interdisant d'infliger des châtiments corporels aux enfants en toutes circonstances. D'autres pays ne l'ont fait actuellement qu'à l'école ou dans les établissements pénitentiaires.

Contact presse : Jaime Rodríguez, tél. +33 (0) 689 99 50 42; jaime.rodriguez@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.